

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2026

L'an 2026 et le 2 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Autruy-sur-Juine, sous la présidence de Christophe GUERTON, Maire.

Présents : Monsieur Christophe GUERTON, Monsieur Florent MOUHOT, Madame Magali ROLLET, Monsieur Jérémy VIÉ, Madame Catherine DOZIAS (**arrivée à la question « Etat annuel des indemnités perçues par les élus »**), Monsieur Gwenn FRANCHOMME, Madame Nathalie CHAILLER, Monsieur Philippe THIRIAU, Madame Sandrine LAYET, Monsieur Frédéric DUBOCQ, Madame Amandine KONDOKI, Monsieur Jean-Marc LOMBART, Madame Sylvie PHILIPPE, Monsieur Jérémy STEPHAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Madame Marinette PASQUIER

A été nommé secrétaire : Monsieur MOUHOT Florent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 14
- Pouvoirs : 0

Date de la convocation : 27/03/2026

Date d'affichage : 27/03/2026

Actes rendus exécutoires

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 07/04/2026

et publication ou notification : 07/04/2026

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026
- Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux
- Affectation des résultats 2025
- Vote des taux des impôts locaux
- Vote des subventions 2026
- Vote du Budget Primitif 2026
- Avenant numéro 4 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols
- Inscription du lieu-dit « La Porte » au titre des monuments historiques
- Etude de devis
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Monsieur le Maire fait état des dernières délibérations prises et demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au dernier procès-verbal du 20 mars 2026.

Le procès-verbal du 20 mars 2026 est approuvé.

2026-17 – Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Madame Magali ROLLET, 2^e adjointe, présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 aux membres du Conseil Municipal. Monsieur Christophe GUERTON, Maire, s'étant retiré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Magali ROLLET, vote le Compte Financier Unique et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	529 186,06 €	271 386,94 €
Recettes	506 405,80 €	425 910,83 €
Excédent/Déficit	- 22 780,26 €	+ 154 523,89 €
Report excédent 2024	+ 298 012,84 €	-100 988,34 €
Résultats de clôture	275 232,58 €	53 535,55 €
Restes à réaliser	-	-66 436,97 €
Résultat cumulé (excédent/déficit)	262 331,16 €	-12 901,42 €

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux

La loi d'engagement dans la vie locale et de proximité de l'action publique du 27/12/2019 a ajouté l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Pour l'année 2025, l'état annuel est le suivant :

NOM Prénom	Mandat	Indemnités (montant brut annuel 2025)	Autre mandat	Autres ind.
Christophe GUERTON	Maire	19 878,36 €		
Bernadette DORAT	1 ^{er} adjoint	5 277,84 €		
Nathalie CHAILLER	2 ^e adjoint	5 277,84 €		4 932,60 €
Magali ROLLET	3 ^e adjoint	5 277,84 €		
Total		35 711,88 €	0	0

2026-18 – Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 :

un excédent de fonctionnement cumulé de 262 331,16 euros,

un excédent d'investissement cumulé de 53 535,55 euros,

et propose d'affecter les résultats 2025 comme suit :

- Article R 002 excédent de fonctionnement reporté : **262 331,16 euros**

- Article R 001 excédent d'investissement reporté : **53 535,55 euros**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte ces propositions.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

2026-19 – Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux au même niveau que 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 7,68 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,59 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,46 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

2026-20 - Vote des subventions 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal décident du montant des subventions allouées aux associations et organismes sportifs ou culturels comme énoncés ci-dessous :

Associations ou organismes	Montant alloué en 2024	Montant alloué en 2025	Montant alloué en 2026
Aide à Domicile en Milieu Rural	200 €	0 €	0 €
Ambiance Country Line	500 €	400 €	400 €
Amicale Altracienne	500 €	400 €	400 €
Amicale Sapeurs-Pompiers de Sermaises	100 €	100 €	100 €
Club de la Juine	500 €	400 €	400 €
Ensemble pour la Vie	100 €	0 €	0 €
Génération Charmont	200 €	200 €	200 €
Les Galoupiots	900 €	1 000 €	1 000 €
Musique d'Outarville	200 €	200 €	200 €
Origin'elles	500 €	400 €	400 €
Prévention routière	50 €	0 €	0 €
Téléthon	200 €	0 €	0 €
Vie Libre	50 €	0 €	0 €
Vignes d'Avaux	150 €	0 €	0 €
Hatha Yoga Club Autruy		100 €	0 €
Total alloué	4 150 €	3 200 €	3 100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'attribution des subventions aux associations et organismes.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

2026-21 - Vote du Budget Primitif 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 de la commune, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 692 541,32 €

Dépenses et recettes d'investissement : 258 601,07 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Arrête et vote le budget 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 692 541,32 €

Dépenses et recettes d'investissement : 258 601,07 €

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	692 541,32 €	692 541,32 €
Section d'investissement	258 601,07 €	258 601,07 €
TOTAL	951 142,39 €	951 142,39 €

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

2026-22 – Avenant numéro 4 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2018, l'instruction des autorisations du droit des sols, déposées sur le territoire communal, a été confiée au service unifié dénommé « Centre Instructeur du Nord Loiret » porté par la Communauté de communes du Pithiverais.

A cet effet, une convention de service unifié a été signée le 23 octobre 2018 afin de définir les modalités de fonctionnement de cette mise à disposition. Elle organise notamment l'adhésion des communes et définit les droits et les obligations de chacune des parties.

Après un an de fonctionnement, il a été nécessaire de procéder à des ajustements de pratiques et à l'équilibrage du budget annexe du service unifié par l'intermédiaire d'un avenant numéro 1 à la convention initiale signé le 17 avril 2019.

Ensuite, compte tenu des évolutions réglementaires et législatives deux avenants supplémentaires ont été signés à savoir :

- Un avenant numéro 2 à la convention initiale signé en date du 13 juin 2023 afin de prendre en compte la dématérialisation des autorisations du droit des sols, à la saisie par voie électronique et à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, intervenues au cours de l'année 2022 ;
- Un avenant numéro 3 à la convention initiale signé en date du 13 mai 2024 afin d'effectuer une mise à jour suite à la décentralisation de la police de la publicité extérieure au profit des Maires et des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à compter du 1er janvier 2024.

Depuis la signature de cet avenant numéro 3, il est nécessaire de procéder à une actualisation des termes de la convention à savoir :

- La mise à jour des modalités de dénonciation pour une collectivité qui ne fait plus partie des EPCI fondateurs du Centre instructeur ;
- La mise à jour des formulaires relatifs aux autorisations d'urbanisme mise en avant par l'arrêté en date du 18 octobre 2024 applicable depuis le 1er janvier 2025 ;
- La clarification des modalités d'archivage.

A ce titre, de nouveaux ajustements doivent être opérés par la voie d'un nouvel avenant.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°4 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols, comme joint en annexe.

Entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant numéro 4 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols, à effet à la date de la présente délibération, lequel est annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant numéro 4 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols,

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

Inscription du lieu-dit « La Porte » au titre des monuments historiques

Le 2 octobre 2025, le conseil municipal a émis un avis défavorable au projet de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) prévoyant une inscription au titre des monuments historiques du lieu-dit "La Porte". La DRAC a alors souhaité rencontrer le maire pour présenter les avantages d'une telle inscription. Cette rencontre s'est tenue le 8 janvier 2026 en présence du maire et de Florent Mouhot et n'a pas écarté le risque de contraintes supplémentaires pour les demandes d'urbanismes déposées dans le rayon des 500 mètres en périphérie du site proposé à l'inscription. Le 27 mars 2026 un courrier de la DRAC est venu reprendre les différents points des échanges du 8 janvier avec notamment la possibilité d'étudier un Périmètre Délimité des Abords (PDA) et demande une nouvelle délibération. Le conseil municipal demande donc à l'Architecte des Bâtiments de France la possibilité d'étudier ce PDA au préalable d'une nouvelle délibération.

Questions diverses

Cérémonie 8 mai

Le Maire rappelle que la cérémonie aura lieu à 9h30 en présence de l'Eole Clique. Monsieur Florent MOUHOT propose de faire la lecture du parcours d'un des morts pour la France.

La cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié à la salle polyvalente.

Tour du Loiret cycliste demande de bénévoles

Le samedi 13 juin 2026, le Tour du Loiret cycliste passera par notre commune à 13h19. Le responsable du parcours et de la sécurité recherche des bénévoles afin de sécuriser les intersections lors du passage du Tour (5 à 6 bénévoles). Madame Chatherine DOZIAS, Monsieur Frédéric DUBOCQ, Monsieur Philippe THIRIAU et Monsieur Jérémy VIÉ se portent volontaires.

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 7 mai 2026 à 20 heures.

La séance est levée à 22h45

Ont signé les membres présents,

Le Maire,

Christophe GUERTON

